

500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT



Fonds de financement de la transition énergétique Avenant n°1 à la convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier

Entre

La Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat

Et

La commune de Tramayes représentée par son maire Michel MAYA, dûment habilité par le conseil municipal du 18 décembre 2015, ci-après désignée « le Bénéficiaire »

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

En présence de l'Ademe,

#VotreEnergie

TERRITOIRE à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des Dépôts dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE) dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015 dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu la lettre de notification des résultats de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » du 9 avril 2015.

Vu la convention-cadre du 12 juin 2015, signée entre la ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et la Communauté de communes de Matour et sa Région et la commune de Tramayes.

Vu la convention particulière d'appui financier signée le 12 juin 2015

Il est convenu ce qui suit

Article 1 – Objet de la convention

Le présent avenant a pour objet de compléter la convention particulière d'appui financier du 12 juin 2015 par une nouvelle action portée par la commune de Tramayes, finançable par le fond de financement de la transition énergétique (FFTE).

Article 2 – Montant de l'appui financier

Le premier paragraphe de l'article 4 de la convention particulière d'appui financier signée en date du 12 juin 2015 est modifié comme suit :

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à 200 000 € dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable.

L'annexe 2 est complétée en conséquence par le présent avenant.

L'annexe 4 est modifiée en conséquence par le présent avenant.



Fait à Paris, le

19 MAI 2016

Le maire de Tramayes



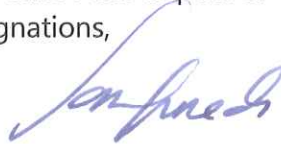
Michel MAYA

La Ministre de l'Environnement, de l'Énergie
et de la Mer, en charge des Relations internationales
sur le climat



Ségolène ROYAL

En présence de la Caisse des dépôts et
consignations,



En présence de l'Ademe,



Nadia BOEGLIN
Directrice Exécutive adjointe
Action Territoriale



Annexe 2

Programme d'actions

Action 6 (Phase 2)

Intitulé de l'action : **Construction d'un nouveau groupe scolaire**

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Tramayes

Description de l'action :

Le Plan Local d'Urbanisme

Déjà bien avant l'élaboration du PLU, la municipalité avait constaté que l'éloignement relatif des deux écoles et surtout la distance séparant l'école élémentaire du reste des infrastructures posaient problème. Par exemple le transfert quotidien des enfants à pied dans les rues de Tramayes pour se rendre à la salle des fêtes pour la restauration de midi est un souci permanent.

C'est donc tout naturellement un sujet qui a été traité dans le Plan Local d'Urbanisme dès sa première version adoptée en février 2008. Afin d'assurer les orientations portées dans ce document d'urbanisme, la commune a fait l'acquisition de différentes parcelles de terrain à proximité de l'école maternelle, des équipements sportifs et de la salle des fêtes, le tout pour une superficie de plus de 13 ha. Il est à noter que le secteur sud du bourg de Tramayes a fait l'objet d'une orientation d'aménagement forte dans le PLU et que l'on y retrouve entre autre la réserve pour le regroupement scolaire.

Avant même l'adoption du PLU, la commune a construit dans ce secteur une chaufferie à bois déchiqueté afin d'alimenter en chauffage l'ensemble des bâtiments communaux, l'hôpital et des logements de particulier. Cette chaufferie a été dimensionnée en tenant compte des évolutions futures de construction dans le secteur, en particulier un éco-quartier et un regroupement scolaire.

Le contexte politique et administratif

Très clairement, lors de sa présentation aux suffrages des Tramayons, l'équipe municipale en place avait indiqué que le projet structurant du mandat serait la restructuration scolaire. Lors des mandatures précédentes, le dossier avait été en préparation avec l'établissement du PLU mentionnant la création d'un regroupement scolaire et l'acquisition des terrains nécessaires à cette politique. Compte tenu des contextes financiers, il n'avait été possible d'aller plus loin. L'évolution des conditions d'accueil des enfants scolarisés à Tramayes est nécessaire compte tenu du fait que depuis de nombreuses décennies les bâtiments accueillant les salles de classe n'ont pas fait l'objet de rénovation lourde. Les locaux ne sont plus adaptés aux normes, en particulier pour les personnes à mobilité réduite (PMR), et de nombreuses fonctionnalités (salle des maîtres, sanitaires PMR) sont absentes.

Depuis le début de cette mandature, les conseillers municipaux ont eu à prendre connaissance des différents dossiers en cours et à finaliser certaines études comme celles conduisant à un schéma directeur d'assainissement collectif. Parallèlement l'évolution de l'intercommunalité avec la loi NOTRE a été un sujet de questionnement. Mais dès leur prise de fonction, les élus de 2014 se sont attachés à animer une réflexion autour du projet de regroupement scolaire.



L'engagement environnemental de Tramayes

Outre sa chaufferie aux bois déchiquetés, Tramayes est reconnu dans le milieu environnemental pour différentes actions (cf <http://www.tramayes.com/actions.htm>). Les actions concernent par exemple la gestion de l'éclairage public, la réduction de consommation énergétique des bâtiments communaux, la collecte d'eau de pluie pour arrosage, la réalisation d'un éco-quartier.

Ces réalisations ont conduit la commune à s'engager dans un plan de communication dépassant largement les frontières de la commune (cf www.tramayes.com/RDP) et elle a ainsi obtenu un prix spécial national en 2011 et un premier prix européen en 2012.

Mais cet engagement est aussi traduit par une participation forte au réseau national des territoires à énergie positive dont la commune de Tramayes a été membre fondatrice en 2011, réseau piloté par le Comité de Liaison des Énergies Renouvelables dont le maire de Tramayes est le président depuis juillet 2014. On peut aussi relever l'adhésion de la commune à l'association AMORCE dont le maire de Tramayes est secrétaire adjoint depuis novembre 2014.

Le projet de regroupement scolaire

À ce jour, la réflexion des élus conduit à la réhabilitation extension de l'actuelle école maternelle pour faire une école primaire de 5 classes. L'avantage de cet emplacement est qu'il est proche des équipements sportifs et de la salle des fêtes dans laquelle les enfants vont continuer de prendre leur repas. En effet il n'est pas souhaité de construire un restaurant scolaire car cela irait à l'encontre d'une volonté de mutualisation des locaux. De plus, pour la réalisation des repas, la cantine scolaire va pouvoir bénéficier d'une cuisine centrale prochainement implantée dans l'hôpital.

L'effectif global des élèves au niveau de la commune est relativement stable ainsi qu'en atteste le tableau suivant :

Année	Maternelle	Élémentaire	Total
2010	41	61	102
2011	39	72	111
2012	40	67	107
2013	45	61	106
2014	36	62	98
2015	31	61	92
2016	29	68	97

Aussi les élus ont posé par principe d'avoir à la fin du mandat un regroupement scolaire permettant au minimum de couvrir ces besoins :

	m ²
Salle polyvalente / salle d'évolution	100
Garderie - Bibliothèque	70
Sanitaire PMR	4
Salle de classe 1	60
Salle de classe 2	60
Salle de classe 3	60
Salle de classe 4	60
Salle de classe 5	60



Atelier	30
Salle de repos	45
Direction	15
Rangement	10
Local ménage	7
Local poubelle	5
Enseignants	17
RASED	18
CTA	10
Sanitaires	45
Dégagements	100
Local sous-station	5
TOTAL construction	781
Préau primaire	60
Préau maternelle	100
TOTAL préaux	160
Cour maternelle	500
Cour primaire	400
TOTAL cours	900

Toutefois dans le projet, il est prévu que des extensions seront possibles. Il en effet envisageable qu'à terme des enfants d'autres communes limitrophes viennent à Tramayas pour bénéficier de l'ensemble des services proposés.

Coût estimé de l'opération

L'opération est donc décomposée en deux parties. D'une part la réhabilitation de l'actuelle école. Compte tenu de la volumétrie existante, il est envisageable d'y trouver sans problème 420 m². Pour arriver à la surface totale nécessaire, le projet nécessite en seconde partie une extension en construction neuve d'une surface équivalente à 360 m².

Le tableau ci-après représente le coût global de l'opération sur la base d'une estimation de l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire :

	Réhabilitation	Extension	Global
Surface (m ²)	420	360	780
Prix travaux bâtiments unitaire HT (€/m ²)	1 250	1 850	
Coût travaux bâtiments HT (€)	525 000	666 000	1 191 000
Coût aménagements extérieurs HT (€)			200 000
Frais annexes (Ingénierie, Assurance...) HT (€)			347 750
Coût total HT (€)			1 738 750
Coût total TTC (€)			2 086 500



Calendrier :

- Juillet 2016 : sélection du cabinet architecte
- Février 2017 : dépôt du dossier de permis de construire
- Mai 2017 : Sélection des entreprises
- Fin juin 2017 : Début des travaux
- Mi 2018 : fin des travaux

Animation prévue :

Les différentes actions, et l'ensemble du programme, doivent faire l'objet, à chaque fois que c'est possible, d'un dispositif de valorisation-communication :

- mettant en évidence les indicateurs et le financement de l'opération
- avec un accompagnement pédagogique approprié.

La communication autour de ces actions pourra prendre plusieurs formes : sites internet, bulletin communautaire, bulletins communaux, affiches, Roll'Up... en continuité avec la communication amorcée pour la démarche TEPOS (Territoire à énergie positive) et la première phase de TEPCV.

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Les données actuelles sont issues des diagnostics énergétiques de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

Consommation annuelle actuelle totale école maternelle :	63 050 kWh/an
Consommation annuelle actuelle totale école élémentaire :	67 534 kWh/an
Ratio consommation annuelle actuelle école maternelle :	85,8 kWh/m ² /an
Ratio consommation annuelle actuelle école élémentaire :	113,5 kWh/m ² /an

Pour les données futures, voici les éléments :

	Surface (m ²)	Ratio (kWh/m ² /an)	Consommation annuelle (kWh/an)
Réhabilitation	420	40	16 800
Extension	360	20	7 200

Ainsi, pour une même fonctionnalité, mais avec pratiquement le doublement des surfaces affectées, la consommation annuelle totale passe de 130 584 kWh/an à 24 000 kWh/an.

En termes d'émission annuelle de gaz à effet de serre, on note :

- Émission actuelle GEF école maternelle : 2 410 kg/an
- Émission actuelle GEF école élémentaire : 19 307 kg/an

Pour les données futures, avec la production de GEF de la chaufferie bois qui est de 20 gCO₂/kWh on obtient 480 kg/an, soit un gain annuel de 21 237 kg/an.



Plan de financement :

Compte tenu de l'état actuel de son endettement et de sa capacité financière, la commune serait tentée de faire des travaux à minima. Mais la réalisation d'un groupe scolaire est un projet construit pour le long terme, aussi il est important de faire des travaux exploitables sur de nombreuses années. De plus, pour rester exemplaire dans le développement durable, le conseil municipal souhaite avoir la possibilité de financer l'opération conduisant à une qualité environnementale optimale. C'est pourquoi il est demandé une subvention de 100 000 € dans le cadre de l'appel à projet Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte.

Au moment de la rédaction de la présente convention, le programme des travaux n'est pas connu en détails mais le FFTE a vocation à financer, dans le cadre de la réhabilitation de l'école maternelle, les travaux permettant des gains énergétiques. Les lots de travaux subventionnables par le FFTE seront identifiés dès que possible en lien avec le territoire.

Dépenses		Recettes		
Nature des dépenses	Montant (€ HT)	Nature et origine du financement	Montant (€ HT)	%
Réhabilitation extension	1 738 750	TEPCV (Soit 19 % des travaux de réhabilitation)	100 000	6
		DETR	300 000	17
		Conseil Départemental 71	50 000	3
		Total subventions	450 000	26 %
		Emprunt Prêt taux zéro sur 20 ans	800 000	46
		Emprunt Prêt CDC taux bonifié sur 30 ans	100 000	6
		Fonds propres	388 750	22
		Total Autofinancement	1 288 750	74 %
Total € HT	1 738 750	Total € HT	1 738 750	100 %

Référent en charge de l'action :

- Correspondant politique : Michel MAYA, maire de Tramayes
- Correspondant technique : Olivier PARDON, conseiller municipal de Tramayes



Annexe 4

Fiche récapitulative des actions

Actions financées lors de la première phase

Intitulé de l'action	Bénéficiaire	Montant total (€ HT)	Fonds TEPCV
Rénovation de la mairie et des anciennes écoles	Dompierre-les-Ormes	393 000	193 500
Rénovation énergétique de la Maison des associations	Matour	217 000	140 772
Rénovation énergétique de la salle des fêtes	Montmelard	42 800	26 606
Rénovation énergétique de logements	Trambly	39 500	26 122
Rénovation énergétique du bâtiment « école »	Brandon	21 500	13 000
Sous-Total CC Matour et sa Région			400 000
Action 1 Ensemble « résidence de Vannas »	Tramayes	42 000	10 000
Action 2 Rénovation énergétique de l'ancienne gendarmerie	Tramayes	185 000	90 000
Sous-Total Tramayes			100 000
Total			500 000



Actions financées lors de la deuxième phase

Intitulé de l'action	Bénéficiaire	Montant total (€ HT)	Fonds TEPCV
Action 1 Gymnase communautaire à Matour – réduction des consommations énergétiques	Communauté de communes Matour et sa Région	12 200	6 613
Action 2 Réhabilitation énergétique de la MARPA « La Chaumière » à Matour	Communauté de communes Matour et sa Région	386 926	248 414
Action 3 Réhabilitation énergétique de la salle des fêtes de Saint Pierre le Vieux	Saint Pierre le Vieux	112 500	72 227
Action 4 Bâtiment Garderie périscolaire à Trambly	Trambly	45 018	28 902
Action 5 Rénovation énergétique du bâtiment « Mairie-école » de Clermain	Clermain	68 290	43 844
Sous-Total CC Matour et sa Région			400 000
Action 6 Construction d'un nouveau groupe scolaire	Tramayes	1 738 750	100 000
Sous-Total Tramayes			100 000
Total			500 000

